

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 271

présenté par

M. Ferrara, Mme Bazin-Malgras, M. Parigi, M. Viry, Mme Anthoine, M. Di Filippo, M. Savignat,  
M. Lorion et M. Diard

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 7 modifie les articles 47-1 de la Constitution en raccourcissant les délais d'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

La succession rapprochée des examens du PLF et du PLFSS en première lecture à l'Assemblée nationale prive les députés membres de la commission des Affaires sociales, mobilisés sur le PLFSS, de participer aux débats sur le PLF dans l'hémicycle.

Cet amendement vise donc à supprimer l'article 7 afin d'éviter la surcharge du calendrier d'automne.